AR Prefecture

047-200068948-20221116-DE_111_2022-BF Regu le 21/11/2022

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 16 NOVEMBRE 2022

05 - Objet: DECISION MODIFICATIVE N°1/2022 - BUDGET PRIMITIF - BUDGET ANNEXE

AUTONOME PHOTOVOLTAIQUE 705

N° Ordre: DE-111-2022

Rapporteur : Nicolas Choisnel, vice-président aux finances

Nomenclature: 7.1.2 finances locales - décision budgétaire - décision modificative

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Francescas, après convocation du 09 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (38):

Andiran: M. Lionel LABARTHE Barbaste: Mme Valérie TONIN Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse: M. Jean-Louis MOLINIE Calignac: M. Alban CASSAGNABERE

Espiens: M. Serge LARROCHE

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Joël AREVALILLO

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontjoie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIERES

Le Frechou: M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET **Le Saumont** : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA.

Moncaut: M. Francis MALISANI Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret: M. Henri de COLOMBEL Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu: M. Alain POLO

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY, et MM Hugues DAVID,

Patrice DUFAU et Nicolas LACOMBE, Pompiey: M. Jean-Pierre SUAREZ Poudenas: M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse: -

Saint Pe Saint Simon: M. Michel SABATHIER Saint-Vincent-de-Lamontjoie: M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan: M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne: -

Vianne: Mme Laurence BENLLOCH
Xaintrailles: Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8) :

Buzet-sur-Baïse: Mme Patricia CHENUIL à M. Jean-Louis MOLINIE Mézin: Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques ECHEVERRIA

AR Prefecture

047-200068948-20221116-DE_111_2022-BF Regu le 21/11/2022

Nérac: Mme Laurence BERTHOUMIEU à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Ana-Paula BES à M. Patrice

DUFAU, M. Marc GELLY à M. Nicolas LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à M. Hugues DAVID,

Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI à M. Alain LORENZELLI

Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (2):

Barbaste: M. Michel DAUNES

Lavardac: M. Georges-BARBARA---

Membre absent non excusé (4):

Nérac : Mme Mélanie SERRES-SOLANO et MM Patrick GOLFIER et Serge ARNAUNE

Sainte-Maure-de-Peyriac: M. Robert LINOSSIER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 52

Présents: 38

Votants: 46

Absents: 14

- Dont « pour »: 46

- Dont suppléé : 0

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention: 0

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4;

Vu la délibération n° DE-035-2022 du 23 mars 2022 approuvant le Budget Primitif – Budget Annexe autonome photovoltaïque 705,

Considérant la nécessité d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant l'équilibre du budget,

La décision modificative qui vous est présentée concerne le budget annexe autonome photovoltaïque 705.

La Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) a la possibilité de financer une installation photovoltaïque en toiture sur le bâtiment du Centre de Loisirs de Barbaste, dont elle détient la propriété. Ces travaux s'élèvent en totalité à 42 843.50 euros HT.

Aucun crédit n'a été voté en section d'investissement pour financer ces travaux.

Le Budget Primitif ayant été voté en excédent de 27 966.00 euros en section d'investissement et de 78 331.00 euros en section de fonctionnement, il est possible d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement à hauteur du montant des travaux.

Cette décision modificative n°1/2022 s'équilibre donc comme suit

AR Prefecture

2 1 NOV. 2022

Publication le :

047-200068948-20221116-DE_111_2022-BF Reçu le 21/11/2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chap	Nature	Libelle	Montant	Chap	Nature	Libellé	Montant	
023		Virement à la section d'investissement	15 034					
	Tota	l des dépenses de fonctionnement	15 034		T	otal des recettes de fonctionnement	0	

DEPENSES-D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chap.	Nature	Libelle	Montant	Chap	Nature	Libellé	Montant	
21	2153	installations à caractère spécifique	43 000	021		Virement de la section de fonctionnemen	15 034	
	Тс	otal des dépenses d'investissement	43 000			Total des recettes d'investissement	15 034	

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n°1/2022 exposée ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président Après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

▶ D'accepter la décision modificative n°1/2022 du budget annexe autonome photovoltaïque 705.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI

COMMUNAUTÉ 47600 NERAC

ALBRET

3/3